

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune

DÉCISION MUNICIPALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**CONTRAT DE PRET A USAGE OU COMMODAT
ASSOCIATION HO-TRAVAIL**

3.3 – LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Considérant le souhait de la Ville de mettre en place un système d'éco-pâturage dans le cadre de la gestion des espaces naturels,

Considérant la possibilité pour l'association **Ho-Travail** de prêter gracieusement des animaux dont elle est propriétaire pour mettre en œuvre ce projet,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De signer un contrat de prêt à usage ou commodat avec l'association Ho-Travail, pour le prêt de 30 à 50 moutons et une vache en fonction des besoins, pour le projet de gestion des espaces naturels par éco-pâturage.

Article 2 : Le prêt est consenti à titre gratuit à partir de la date de la signature du contrat et jusqu'au 31 décembre 2023, sans tacite reconduction.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **06 JUL. 2023**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **06 JUL. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **07 JUL. 2023**